

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 70 (1956)

Heft: 4

Artikel: Armoiries paysannes valaisannes d'inspiration italienne

Autor: Clottu, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armoiries paysannes valaisannes d'inspiration italienne

Au cours du XVIII^e siècle les armoiries d'origine italienne se sont répandues dans tous les cantons suisses grâce à l'activité commerciale des fécondes officines de Milan. Ces blasons ont des caractéristiques : aigles, châteaux, écartelés, etc., qui les font immédiatement reconnaître. Ce sont surtout les familles de la campagne qui les ont utilisés, car à cette époque, dans les villes, presque chaque bourgeois, membre d'une corporation, portait déjà blason.

Il y a deux siècles, le Val d'Hérens, haute vallée retirée des Alpes valaisannes, n'était pas aussi isolé que pourrait le faire supposer son accès difficile. Un méchant sentier muletier le reliait à Sion, et, par le col de Collon (3117 m.) ses troupeaux étaient menés à la foire d'Aoste. Des échanges commerciaux se faisaient donc avec l'Italie dont l'influence artistique se fit sentir. C'est ainsi que l'on se mit à décorer le mur de maçonnerie qui forme la partie postérieure des chalets, il fut crépi et blanchi à la chaux, les



Fig. 1. Armoiries Fauchère, 1771.



Fig. 2. Armoiries Gaspoz, 1786.



Fig. 3. Armoiries Anzévui, 1791.

angles furent échiquetés d'ocre et de bleu à l'imitation de la pierre de taille, les encadrements des fenêtres et portes soulignés de volutes et guirlandes. Une date, des initiales, le monogramme du Christ, un vase à fleurs, le soleil, la lune ou un blason enluminèrent la façade. Nous avons relevé six armoiries datées de 1771 à 1792. Leur origine italienne est indiscutable. D'un style populaire et maladroit, très chargés pour « faire joli », ces cartouches ne manquent pas de saveur. Nous ne pouvons dire si ces armes ont été fournies par une officine de Milan ou si elles sont le

fruit de l'imagination du peintre qui œuvra pendant vingt ans dans ce val montagnard. Elles méritent toutefois d'être conservées ici car, étant donné l'état souvent très défectueux du crépi qui les porte, leur existence paraît menacée. Toutes concernent de vieilles familles de la commune d'Evolène mentionnées dès les XIV^e et XV^e siècles (sauf les Fournier venus de Nendaz). Nous les décrivons par ordre chronologique.



Fig. 4. Armoiries Métrailler, 1791.



Fig. 5. Armoiries Mauris, 1792.



Fig. 6. Armoiries Fournier, 1792.

FAUCHÈRE. Peinture aux Haudères, 1771 : *Coupé de gueules à la porte d'argent et d'or à la colombe essorante d'argent* (fig. 1).

GASPOZ. Peinture aux Haudères, 1784. Il existe une pierre sculptée aux mêmes armes à Evolène, 1821 : *Tiercé coupé : au 1, d'argent à la croix de gueules; au 2, écartelé en sautoir d'argent et d'azur, et, au 3, de gueules à deux pals d'or* (fig. 2). L'Armorial valaisan n'indique, par erreur, que les deux dernières parties du tiercé.

ANZÉVUI. Peinture à Evolène, 1791 : *d'azur au pal bretessé retrait en chef d'or, accompagné à dextre d'une tour du même et à senestre de deux pelles d'argent en sautoir* (fig. 3).

MÉTRAILLER. Peinture à Evolène, 1791 : *écartelé, aux 1 et 4, coupé d'argent et de gueules au dragon (?) d'or, et aux 2 et 3, d'or à l'aigle de sable* (fig. 4).

MAURIS. Peinture à Villa, 1792 : *coupé d'argent à deux têtes de maure affrontées, surmontées de trois étoiles mal ordonnées d'or, et de sinople à deux barres de sable* (fig. 5).

FOURNIER. Peinture à Forcla, 1792 : *écartelé de sable à l'aigle bicéphale d'argent et de sinople plain* (fig. 6).

Disons en terminant que d'autres régions du Valais possèdent aussi des maisons peintes, toutefois avec moins d'unité dans le style et le temps. Olivier Clottu.

Miscellanea

L'Ordre de la Toison d'Or reconnu comme personne juridique indépendante en droit international.

Le 16 septembre 1953 le Conseil des ministres de la République fédérale d'Autriche a fait connaître à S.A.S. le duc de Hohenberg, chancelier intérimaire de l'Ordre, sa décision en date du 8 du même mois, reconnaissant l'Ordre de la Toison d'Or en Autriche comme personne juridique de droit international et déclarant que tous ses biens étaient placés sous la protection du gouvernement fédéral.

Cette décision implique la reconnaissance de la souveraineté extra-territoriale du Grand Maître de l'Ordre qui doit être, aux termes des statuts, l'héritier le plus direct du fondateur, le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, soit actuellement l'archiduc Othon d'Autriche.

En même temps le gouvernement autrichien chargeait le ministre de l'Instruction Publique, comme la plus haute autorité de l'administration des beaux-arts, de conclure un accord concernant la conservation des biens et possessions de l'Ordre.

Cet accord porte sur les archives, tant anciennes que modernes, de la Toison d'Or et sur les objets constituant son trésor, notamment la croix sur laquelle les chevaliers prêtaient serment, la « potence » ou « carcan », collier du héraut de l'Ordre, avec tous les écus armoriés qui s'y rattachent, les colliers et décorations, les ornements, les sceaux, etc., etc.

Le gouvernement autrichien assume la conservation et l'exposition des plus précieux de ces objets dans les salles de la *Schatzkammer* récemment réorganisées, au palais de la *Hofburg*, mais les tient à la disposition de l'Ordre pour toutes les cérémonies et autres circonstances où celui-ci aurait à s'en servir. Vicomte Terlinden.

Armoiries de familles vaudoises (suite).

JAQUIER. Les familles Jaquier se rencontrent souvent dans le canton de Vaud. L'Armorial Galbreath donne les armes de cinq d'entre elles, notamment celles des Jaquier, de Démoret, d'où serait issue en 1540 la branche de Prahins. Une ancienne maison de ce village conserve au-dessus de la porte d'entrée une plaque de marbre datée de 1765, avec 3 *molettes mal ordonnées, accompagnées en pointe d'une colombe*, sans indication d'émaux, avec cette inscription : « De Dieu la Protection j'en ai fait la maison, c'est ici ma demeure où j'habite en ce temps pour posséder ensuite celle du Firmament. Jaques Jaquier. » Ce Jaques, fils de David, régent à Moudon, était juge et chatelain de Démoret. Il était le descendant à la neuvième génération de Vuillerme dit Sallaz dit autrement Jaquier ou Jaquiéry, de Démoret, vivant en 1390. L'arbre généalogique établi en 1822 porte un écu *d'argent au trèfle de sinople mouvant d'un groupe de trois coupeaux du même, accompagné en chef de deux quintefeuilles de gueules*. L'Armorial Vaudois donne trois étoiles et le mont sans le trèfle.

FIGUET. A la ferme de l'hôpital du Sentier, Vallée de Joux, une plaque de fonte a été scellée dans le mur de la cage d'escalier. Ce n'est certes pas l'emplacement auquel elle était